



OUVRIR

SA PORTE



# GUIDE POUR TOUS LES ACTEURS DU RÉSEAU

Un programme de





Chers amis, il y a de la joie à ouvrir sa porte, à tenter cette aventure de l'hospitalité, à rencontrer une personne déplacée par force. Que nous nous posions la question de le faire, que nous soyons depuis longtemps partie prenante de cet accueil, ce guide partage l'expérience du programme JRS Welcome... Qu'il nous aide à avancer sur le chemin de l'accueil réciproque.

Bonne lecture !

**Père Antoine Paumard, sj**  
**Directeur JRS France**

## JRS France (Jesuit Refugee Service) lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Notre vocation est de les **accueillir**, de les **servir** et de **défendre** leurs droits. Notre accompagnement est basé sur la **rencontre personnelle**. Notre objectif est une **intégration réussie** qui repose sur quatre piliers incontournables : logement décent, apprentissage du français, ouverture à la culture d'accueil et reconnaissance du droit culturel, accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Au-delà de cette mission d'accompagnement, l'association **défend les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés** grâce à un programme de plaidoyer, au niveau national et européen.

Chaque jour, tous les acteurs de JRS France déploient nos actions de terrain dans **42 villes en France** et montrent que la **rencontre** efface la crainte de l'étranger au profit de la **confiance** et de la **fraternité**.

L'association est soutenue par la **Fondation JRS France**, sous égide de la **Fondation Caritas**, créée par le Secours Catholique.



### JRS DANS LE MONDE

JRS France, association loi 1901, est rattachée à **JRS International**, organisation non gouvernementale internationale catholique, fondée en 1980 et portée par les Jésuites. Présente dans une cinquantaine de pays dont une vingtaine en Europe, elle œuvre auprès des personnes déplacées par force. Au total, environ 640 000 personnes ont bénéficié de ses actions en 2017.

JRS Welcome propose une hospitalité et un hébergement provisoire et gratuit au sein d'un réseau national de familles, de colocations, de personnes seules ou de communautés religieuses, pour une personne dont la demande d'asile est en cours de procédure et qui est laissée à la rue, faute de place dans le Dispositif National d'Accueil.

Il ne s'agit pas d'héberger en urgence mais de permettre avant tout une expérience de **rencontre réciproque** entre accueillants et accueillis, le plus difficile à vivre pour les demandeurs d'asile étant l'absence de relations avec celles et ceux croisés dans les rues.

Il s'agit donc de permettre aux accueillis de découvrir la culture du pays, et cela en partageant pendant un temps le quotidien de personnes vivant en France. C'est également l'occasion pour les bénévoles (accueillants, accompagnateurs, ...) de découvrir la culture du pays de la personne accueillie.

En offrant un toit aux demandeurs d'asile, JRS France leur permet de jouir d'une période de répit au milieu d'un parcours difficile et de se familiariser avec notre façon de vivre **pour mieux s'intégrer**.



PHOTO © DÉLINE GAULLE

## UN CADRE POUR OUVRIR SA PORTE

L'accueil fait l'objet d'un accord préalable régi par de **bonnes pratiques d'accueil**. Ce cadre, posé avec le demandeur d'asile dès l'entrée dans le réseau, permet de s'engager d'une manière réaliste, tout en acceptant les limites et les contraintes du programme.

Le programme offre une durée de repos et une mise à l'abri pouvant aller jusqu'à 9 mois, avec un changement de lieu d'accueil toutes les 4 à 6 semaines. Ce changement donne à l'accueilli un aperçu de la diversité des Français et de leurs manières de vivre. Ces 9 mois sont aussi une étape dans le parcours d'un demandeur d'asile : ce temps d'accueil lui permet de se réapproprier sa vie pour faire des projets, de ne pas se couper de son rythme habituel et de retrouver une dynamique d'insertion culturelle et sociale.

Chaque demandeur d'asile bénéficie d'un **accompagnement individualisé**, lien indispensable entre l'accueilli et le ou les accueillants. L'accompagnateur a pour mission d'assurer **un suivi fraternel** du demandeur d'asile, via une **rencontre hebdomadaire**, pendant toute sa prise en charge dans le réseau.

## LES BONNES PRATIQUES D'ACCUEIL JRS WELCOME



PHOTO © JAWAD ALLAZKANI

Fruit de l'expérience du programme JRS Welcome, les bonnes pratiques d'accueil ont été écrites au fur et à mesure des réussites et des échecs de l'accueil. Elles sont comme une carte qui donne des orientations et des indications, résultat du travail des personnes qui ont déjà fait le chemin et outils pour celles qui s'apprêtent à le faire.

### FONDEMENTS

- 1. Le droit d'asile** est "un droit ultime". Il est internationalement reconnu par la Convention de Genève de 1951 et est inscrit dans la Constitution française. En 2009, le Conseil d'Etat a consacré le droit au logement des demandeurs d'asile.
- 2.** La France ne saurait, sans se renier, refuser l'hospitalité aux personnes qui viennent lui demander sa protection. Mais, faute de moyens, la majorité des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires relève des dispositifs d'hébergement d'urgence (115) qui sont saturés.
- 3.** La rue n'est pas un lieu d'accueil qui respecte la dignité des personnes ni celle de notre Etat. Nous ne pouvons indéfiniment fermer les yeux et nous taire. Outre leur besoin de sécurité, les demandeurs d'asile espèrent le **respect de leur dignité et de leur liberté**.
- 4.** En France, plusieurs associations ou organisations se préoccupent déjà depuis longtemps de la place faite aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. En concertation et en collaboration avec elles, nous nous proposons d'offrir, avec le programme JRS Welcome, une hospitalité à domicile aux demandeurs d'asile qui ne sont pas encore pris en charge par un centre d'accueil.

## BONNES PRATIQUES

### Vivre l'altérité de manière concrète

1. Sans distinctions politiques ni religieuses, nous nous regroupons en réseau pour mettre en œuvre l'hospitalité JRS Welcome.
2. Le demandeur d'asile ou réfugié est accueilli(e) sans considérations de nationalité, d'ethnie, de religion ou d'appartenance politique.

### Travailler en équipe et en réseaux

3. L'hospitalité JRS Welcome est une **action commune** : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle mais d'un réseau de personnes, familles et communautés.
4. L'hospitalité JRS Welcome commence dès que des bénévoles parviennent à se rassembler autour d'un projet suffisamment élaboré ; en particulier, en ayant trouvé, outre les futurs accueillants et les accompagnateurs, un groupe de personnes chargées d'assurer la coordination ainsi que les relations avec les associations et services partenaires. Chaque bénévole est le **maillon d'une chaîne**, non seulement dans le programme JRS Welcome, mais aussi avec les partenaires associatifs.
5. La personne accueillie est orientée vers le programme JRS Welcome par des **associations ou organismes partenaires** avec lesquelles elle est déjà en contact. Dans la mesure du possible, ces structures se portent garantes de la personne accueillie et assurent le suivi de ses démarches (administratives, juridiques ou sociales) tout au long de son accueil avec le programme JRS Welcome.

Ce fonctionnement a un double avantage :

- la demande d'asile étant un parcours long et complexe, les associations partenaires se portent garantes du suivi des démarches de l'accueilli(e).
- les lieux d'accueil peuvent ainsi offrir ce que les demandeurs d'asile ne trouvent nulle part ailleurs : **une relation bienveillante**, amicale, gratuite, libre et dégagée du questionnement sur leur parcours auquel ils sont constamment soumis. Tout le monde peut donc accueillir, sans être spécialiste de la demande d'asile.

### Respecter la personne accueillie

6. Tous les acteurs de l'hospitalité JRS Welcome reçoivent leur hôte tel qu'il est, parfois ouvert, parfois replié sur lui-même.
7. Ils s'interdisent les questions qui peuvent être vécues comme intrusives. Ils acceptent de ne pas tout comprendre. Ils gardent toujours à l'esprit que ces personnes, bien que perdues, en détresse, ne se réduisent pas qu'à cela : elles possèdent aussi une grande force intérieure.
8. Les accueillants comprennent qu'il leur est difficile de parler de ce qui les a traumatisés et ne s'offusquent pas que la mise en confiance puisse prendre du temps. L'accueil à domicile, par des gestes qui expriment parfois plus que les discours et par le **tissage de liens rassurants**, encourage la personne en difficulté à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours. Il ne s'agit en aucun cas d'assistantat.

## Œuvrer à l'autonomisation des accueilli(e)s et à la rencontre

9. L'hospitalité JRS Welcome est toute orientée vers la capacité d'**autonomie** de la personne accueillie.

10. L'hospitalité JRS Welcome est **gratuite** (aucune compensation matérielle ni financière) et privilégie les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté. L'accueillant n'a pas en charge de subvenir aux nombreux besoins de l'accueilli(e) (habillement, nourriture, déplacements, etc.). Toute aide ponctuelle est donnée en veillant à ce qu'elle ne se transforme pas en dépendance ou en inconvénient pour la suite (une personne qui ne vient plus manger dans un dispositif d'urgence où elle est inscrite risque d'être rayée des listes).

11. L'hospitalité JRS Welcome est organisée par des personnes **bénévoles**. Son objectif est notamment d'ouvrir un espace de rencontre entre les habitants en France et les demandeurs d'asile. Elle n'a pas pour but de suppléer les déficiences de l'Etat mais, au-delà du service rendu, de témoigner qu'il est possible de faire bouger les pratiques administratives pour améliorer la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés en France.

## Accepter un cadre et reconnaître nos limites

12. Le programme JRS Welcome est un réseau de personnes qui accepte ses limites : l'objectif de JRS Welcome n'est pas un accompagnement global des personnes, mais la possibilité de vivre une **expérience d'hospitalité réciproque**.

**Entrer dans le cadre posé par le programme JRS Welcome facilite la rencontre et permet de rendre cet accueil pérenne, aussi modeste soit-il.**



**13.** La personne accueillie par notre réseau est "demandeur d'asile" ou "réfugié(e) statutaire" (donc en situation régulière), majeur(e) et sans enfants. À ce jour, le programme JRS Welcome n'est pas adapté pour accueillir et accompagner les personnes déboutées du droit d'asile, les mineurs, les femmes avec enfants et les familles.

**14.** L'accueilli(e) est pris en charge par le programme JRS Welcome pour **une durée limitée** même si à son terme aucune solution durable d'hébergement n'est offerte. Cette limite dans le temps est explicite et acceptée par tous dès le début. Malgré la difficulté d'une telle décision, l'expérience montre qu'elle provoque souvent un réveil des dynamiques de recherche. Elle évite aussi au réseau local de se trouver engorgé par des accueils interminables.

**15.** En attente d'une solution durable d'hébergement, la personne est prise en charge dans le réseau pour une **durée préalablement définie**, habituellement inférieure à 9 mois. Elle est accueillie successivement à domicile pour des séjours n'excédant pas 4 à 6 semaines dans chaque maison, même si tout se passe bien pour tous. La relative brièveté de cette durée n'empêche pas que ce soit un vrai temps reconstituant. Tout au long de son passage dans le programme JRS Welcome, la personne accueillie bénéficie d'un **accompagnement bienveillant assuré par un accompagnateur** : tierce personne médiatrice dans la relation accueillants-accueilli(e).

**16.** L'hospitalité JRS Welcome cesse impérativement dès que l'accueilli(e) se voit proposer par l'Etat un hébergement pérenne. Cela ne met fin ni aux relations amicales avec les accueilli(e)s, ni aux collaborations avec les partenaires associatifs.

**Le cadre JRS Welcome** est important pour la sécurité et la pérennité des accueils. Prenant en compte des réalités nouvelles, ce cadre peut admettre **des exceptions** qui seront vécues comme telles. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes rencontrés par les personnes qui demandent la protection de la France mais nous souhaitons, par l'hospitalité, les aider à porter ces difficultés sans que celles-ci ne les submergent. Nous proposons une hospitalité modeste mais concrète. Celle-ci permet, grâce au réseau, que chacun puisse "faire son possible" et y trouver une joie communicative.

**Tel le colibri, qui "faisant son possible" avec son petit bec, transporte l'une après l'autre des gouttes d'eau sur l'immense brasier et incite à la mobilisation générale qui finira par éteindre l'incendie, tous les bénévoles engagés dans l'hospitalité JRS Welcome sont conscients de la modestie de leur action mais aussi de son immense portée.**





## QUI ACCUEILLE ?

L'accueillant peut-être une famille, une colocation, une personne seule ou une communauté religieuse. Il adhère aux **bonnes pratiques d'accueil** du programme JRS Welcome : à ce titre, il propose que son foyer ou son logement soit un **lieu d'hospitalité** et d'accueil, avec la volonté d'y vivre une vraie **rencontre**.

Chaque lieu d'accueil est visité par une personne de l'équipe de coordination du programme JRS Welcome avant d'être accepté dans le réseau et d'accueillir quelqu'un.

Le principe de l'accueil rejette toute forme de discrimination basée sur la religion, la nationalité ou l'origine. L'accueillant ne choisit pas le profil de la personne qu'il reçoit ; cependant, en fonction des situations, il peut être souhaitable que la personne accueillie soit plutôt un homme ou une femme.

L'accueillant n'est pas responsable d'assurer le suivi administratif du demandeur d'asile, il peut ainsi **se concentrer sur l'accueil et la rencontre**. En procédure de demande d'asile, les personnes accueillies sont en situation de vulnérabilité : il est demandé aux accueillants de ne pas poser de questions personnelles aux accueillis, sur leur parcours ou le pourquoi de leur départ, dans le plus grand respect de ce qu'elles ont vécu, sans questionnement ou jugement sur le bien-fondé de leur démarche. Certaines questions peuvent être vécues comme intrusives et rappeler les interrogatoires des tortionnaires, des passeurs, des autorités. L'accueil a une dimension de gratuité qui implique d'accepter de ne pas tout comprendre mais de maintenir une relation bienveillante. Tout cela encourage la personne en difficulté à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours.

## QUI EST ACCUEILLI ?

L'accueilli est un **demandeur d'asile**, homme ou femme, majeur(e) isolé(e), **en cours de procédure**. Il accepte librement de s'inscrire dans le programme, et est ainsi considéré comme membre du programme JRS Welcome. Il respecte le cadre d'accueil proposé.

Un demandeur d'asile entre dans le réseau après avoir été présenté par une **association partenaire** qui le connaît, soit parce qu'il bénéficie d'un accompagnement administratif, juridique ou social ou encore parce qu'il participe à une de ses activités (par exemple une activité socio-culturelle).

Les accueillis viennent notamment de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie ou encore du Proche et Moyen-Orient. Certains parlent français, d'autres anglais, parfois ni l'un ni l'autre mais la communication arrive toujours à s'établir.

En ce qui concerne les **questions de santé** des accueillis, elles sont a priori identifiées avant chaque période d'accueil. En cas de problème, il est toujours possible de se référer à un médecin généraliste (le demandeur d'asile bénéficiant normalement d'une couverture universelle de santé) ou bien de contacter un partenaire local (par exemple la Croix Rouge, Médecins du Monde...).



## QUEL TYPE D'ACCUEIL EST PROPOSÉ ?

L'accueillant met à disposition de l'accueilli, à titre gratuit et en fonction de ses disponibilités, une chambre indépendante pour une durée limitée (4 à 6 semaines) respectant le planning de la coordination.

Un accord entre les parties est signé au début du séjour et signé. Un accompagnateur, bénévole de JRS France, est présent avec le demandeur d'asile lors de chaque entrée dans un nouveau lieu d'accueil. Il s'assure que l'accueillant et l'accueilli se mettent d'accord sur des bases de vie commune telles que les rythmes de vie et les habitudes du lieu d'accueil (clé, horaires, utilisation des espaces communs, entre autres). Aucun travail ne peut être sollicité en échange de l'hospitalité, ce qui n'empêche pas de demander une participation aux tâches ménagères et à la vie commune. Durant la journée, l'accueilli est invité à rester actif dans ses démarches d'intégration : il ne reste donc pas dans le lieu d'accueil, sauf entente explicite avec l'accueillant, en particulier pour les jours fériés et les week-ends. La personne accueillie n'est pas autorisée à recevoir sur place.

Le petit déjeuner est offert chaque jour. Et un dîner est partagé ensemble au moins une fois par semaine. D'autres repas peuvent être proposés, chacun devant se sentir libre de décliner l'offre.

L'accueillant ne subvient pas aux besoins de l'accueilli (habillement, santé, nourriture, déplacements pour ses démarches administratives, etc.). Aucune aide financière exceptionnelle ne peut être donnée. Si besoin, l'antenne JRS France ou une association partenaire peut apporter un soutien ponctuel. L'accompagnateur peut jouer là son rôle de médiation.

## COMMENT EST COORDONNÉ L'ACCUEIL ?

L'hospitalité JRS Welcome est une **action commune et concertée** : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle mais d'un réseau de personnes, de familles, de communautés, d'accompagnateurs, d'associations et de partenaires.

**La coordination locale** assure le lien entre la personne accueillie et ses différents interlocuteurs : la famille, l'accompagnateur et les associations partenaires. À ce titre, la coordination propose à un accueillant de recevoir une personne suivant un planning général respectant les disponibilités et les besoins des accueillis et des accueillants. Elle veille au bon déroulement des accueils. Pour cela, des contacts réguliers sont pris. Les accueillants sont invités à participer à la vie de l'association : temps de formation, de relecture, temps festifs, entre autres.

Chaque demandeur d'asile a un accompagnateur bénévole, homme ou femme, qui le suivra pendant toute la durée de sa présence au sein du programme JRS Welcome. L'accompagnateur permet une **continuité dans le processus d'accueil et d'intégration**, et facilite la relation et la rencontre avec l'accueillant : il prépare les arrivées et les départs. L'accompagnateur est un tiers, médiateur entre le demandeur d'asile, la famille et l'équipe de JRS France. Il développe une relation de compagnonnage et de confiance avec le demandeur d'asile tout au long du séjour. L'accompagnateur ne remplace pas l'assistant social ou juridique compétent pour les démarches administratives, mais il veille au bon déroulement du passage de l'accueilli dans le réseau et au suivi des démarches du demandeur d'asile, en lien avec le partenaire référent.

## EN CAS DE DIFFICULTÉ ?

Chaque accueil sera vécu différemment. Des expériences peuvent être très enrichissantes et réjouissantes, d'autres périodes d'accueil peuvent être plus laborieuses et perturbées par des incompréhensions ou de petites tensions : la durée limitée d'accueil est un garde-fou tant pour les difficultés, que pour éviter un attachement émotionnel trop fort. Le parcours des personnes ou les différences culturelles nous inviteront à avoir le souci de bien communiquer et chercher les moyens de se parler avec fraternité et franchise.

Pour tout incident, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place. Cette procédure vous sera communiquée au moment de votre entrée dans le réseau. Elle vous indique la marche à suivre en cas d'incident. En outre, la PPA est une forte invitation à communiquer en cas de difficultés. Vous n'êtes pas seul dans l'accueil : un réseau est là pour vous soutenir !

En cas de difficulté particulière ou de manquement au respect du cadre posé par le programme JRS Welcome, la coordination est en mesure, en fonction du besoin, de mettre fin immédiatement à la période d'accueil. La coordination gère alors la fin de la période d'accueil et les solutions à proposer au demandeur d'asile selon la situation.

En cas d'accident ou de sinistre, l'accueillant est couvert par sa propre assurance en responsabilité civile garantissant les sinistres qui pourraient être provoqués par la personne accueillie. L'accueilli est assuré par la couverture Responsabilité Civile de JRS France.





PHOTO © CÉCILE MASSIÉ

### POUR ENTRER DANS LE RÉSEAU

Le programme JRS Welcome s'adresse aux demandeurs d'asile, hommes et femmes, majeurs isolés. Notre réseau ne nous permet d'accueillir ni les mineurs, ni les familles, ni les personnes déboutées du droit d'asile<sup>1</sup>.

Pour pouvoir intégrer le programme, vous devez donc être **demandeur d'asile**, à la **recherche d'un hébergement** ou **en attente de place** dans un des dispositifs nationaux d'accueil, et être **accompagné par une association** ou connu d'une tierce personne qui se portera garante, et qui se chargera de vous suivre tout au long de votre présence au sein du réseau.

<sup>1</sup> Pour approfondir les particularités de l'hébergement selon les personnes accueillies, la lecture de *L'hébergement des migrants en Eglise* du Secours Catholique est une très bonne aide.

## L'ACCUEIL EST TEMPORAIRE

Nous vous proposons de passer quelques semaines chez des personnes qui vivent en France, en fonction de leurs disponibilités. La durée de l'accueil dans le programme JRS Welcome peut aller jusqu'à 9 mois. Cette limite dans le temps est explicite et acceptée par tous dès le début. Pendant votre séjour chez les personnes, vous continuez vos démarches afin de trouver une solution permanente d'hébergement, mais vous n'avez plus besoin de faire appel aux structures d'hébergement d'urgence telles que le 115.

L'accueil est de **courte durée** : vous serez accueilli successivement pour des séjours n'excédant pas 4 à 6 semaines dans chaque lieu. La durée est précisée avant chaque accueil. L'hospitalité est temporaire car les accueillants ont d'autres engagements et ne peuvent recevoir en permanence. Cela leur permet de recevoir leurs familles, leurs amis ou de partir en vacances. Où que vous soyez logés (en centre-ville, en périphérie, à la campagne), il y a toujours des possibilités pour se déplacer de façon autonome. En général, l'accès aux domiciles se fait via les transports en commun<sup>1</sup> et les personnes chez qui vous serez sont toutes visitées par l'association.

Vous pourrez ainsi découvrir les **différents modes de vie** et les **codes culturels**, rencontrer plusieurs personnes, **élargir votre réseau** et mieux connaître les diverses villes françaises.

En cas de difficulté ou d'incident, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place. Cette procédure vous sera communiquée au moment de votre entrée dans le réseau. C'est une marche à suivre en cas de problème et une forte invitation à communiquer en cas de difficultés. Vous n'êtes pas seul : un réseau est là pour vous soutenir !

## RENCONTRER L'ACCOMPAGNATEUR

Un accompagnateur sera à vos côtés durant toute la durée de la prise en charge au sein du programme. C'est un **bénévole** de JRS France que vous rencontrerez pour la première fois avec un membre de l'équipe de coordination de l'association. Il vous accompagnera à chaque fois que vous changerez de domicile, afin de vous présenter les nouvelles personnes chez qui vous serez accueilli.

L'accompagnateur est une personne avec laquelle vous pourrez, selon votre désir et en fonction de ses disponibilités :

- parler de votre situation, de vos soucis, de vos projets
- parler de votre vie avec la personne chez qui vous vivez : l'accompagnateur peut servir de médiateur en cas de problème ou d'interrogations
- vous aider pour les détails pratiques de la vie en France
- passer du temps, faire des sorties culturelles, visiter la ville

Ce bénévole est là pour vous **accompagner**, vous aider dans votre intégration et vous donner des conseils, mais il ne remplace pas l'assistant social ou juridique qui est la seule personne compétente pour vos démarches.

Dans un premier temps, vous êtes invité à le rencontrer au minimum une fois par semaine. Vous fixerez vos rendez-vous ensemble, d'une semaine à l'autre. Par la suite, vous ajusterez avec l'accompagnateur vos rythmes de rencontre. Si vous avez un empêchement, vous le prévenez et convenez d'une nouvelle date.



PHOTO © CÉCILE MASSIÉ

## HABITER EN FRANCE

Vous allez donc être hébergé chez des personnes qui vivent en France, ce qui va permettre de vous familiariser avec la langue, la culture et les manières de vivre en France. En faisant appel à vos capacités d'adaptation, vous aurez l'occasion d'échanger et de partager des moments conviviaux.

Les personnes qui vous accueillent n'offrent pas de prise en charge globale. Ainsi, après le petit déjeuner qui est proposé tous les matins, vous êtes invité à ne pas rester dans le lieu d'accueil, sauf entente explicite avec l'accueillant (et les périodes de grande fatigue). Pour les jours fériés et les week-ends, discutez-en avec les accueillants afin de vous mettre d'accord. Durant la journée, en plus

de vos démarches administratives, rester actif dans votre recherche d'hébergement vous sera d'une grande aide. Vous pouvez également participer à des activités culturelles<sup>2</sup> ou à des initiatives citoyennes, assister à des cours de français, ou encore être bénévoles dans d'autres associations.

Afin que l'accueil se passe dans les meilleures conditions, nous vous demandons de vous engager à :

- **partager un dîner en commun** : les personnes qui vous accueillent proposent au minimum un repas le soir par semaine, et d'autres davantage. Ce rythme est défini dans chaque lieu d'accueil et vous avez le choix de partager ou non les autres dîners proposés

<sup>1</sup> Si tel n'est pas le cas, un système de covoiturage est mis en place dans la mesure du possible.

<sup>2</sup> JRS Jeunes : Île-de-France, Dijon, Clermont-Ferrand, Nantes, Marseille, Lyon et Limoges, et Isèreanybody à Grenoble (mai 2019).

- vous accorder avec la ou les personnes pour les horaires, les repas, les clefs du domicile et l'usage des espaces communs. Les accueillants ne sont pas obligés de cuisiner halal mais sont prévenus si vous ne consommez pas certains aliments comme le porc ou encore l'alcool
- respecter **les rythmes de vie du lieu**, et notamment ne pas rentrer ou téléphoner après 23h
- prévenir si vous vous absentez ou si vous rentrez tard exceptionnellement
- ne pas recevoir sur place
- ne pas demander d'aides financières ou matérielles aux personnes qui vous accueillent (toutes ces personnes sont bénévoles, elles ne reçoivent aucune aide financière pour vous accueillir)

## LA FIN DE SÉJOUR

La fin de séjour peut résulter de plusieurs situations.

### Affectation dans d'autres établissements

L'accueil dans le réseau cesse lorsque vous obtenez une place au sein du Dispositif National d'Accueil (CADA, HUDA, CAO...). Cela ne met cependant pas fin aux relations amicales avec les membres de JRS France et vous pouvez continuer à participer aux activités.

### Fin de l'hospitalité JRS Welcome

L'accueil dans le programme cesse à la date prévue dès le départ, raison pour laquelle vous êtes invité à être actif dans votre recherche d'hébergement pérenne tout au long de vos passages en familles d'accueil. Au moment où vous quitterez votre dernier lieu d'accueil, vous quitterez également le programme JRS Welcome. Cela ne veut pas dire que nous ne nous verrons plus. L'accompagnement à JRS France se poursuit si vous le souhaitez et vous pourrez garder contact avec votre ancien accompagnateur, avec les personnes qui vous ont accueilli et vous serez toujours invité aux soirées et aux sorties que nous organisons tout au long de l'année.

Nous serons heureux d'avoir de vos nouvelles et nous pourrons vous rencontrer de temps en temps pour vous aider à faire le point sur l'évolution de votre situation.

### Expulsion

Le non-respect des règles peut conduire à une expulsion du réseau, notamment en cas de :

- comportement inapproprié
- consommation excessive d'alcool
- consommation de drogues
- découchage trop fréquent chez les personnes qui vous accueillent
- refus de rencontrer l'accompagnateur



## LES PERSONNES QUI ACCOMPAGNENT

L'accompagnateur/trice, membre de JRS France, assure une relation continue avec la personne accueillie par des familles, des personnes seules ou des communautés religieuses.

Les remarques qui suivent visent à préciser le rôle joué par l'accompagnateur/trice. Bien entendu ce rôle varie en fonction du contexte local. L'idée essentielle : l'accompagnement est un chemin réciproque qui se vit à deux.

C'est une relation de compagnonnage dont l'objectif est l'hospitalité réciproque et la prise d'autonomie du demandeur d'asile. L'accompagnateur est un référent pour des personnes de passage...

*"L'aide n'est pas matérielle (à part la recherche de solutions dans des cas pratiques : comment acheter des tickets de métro...) mais plutôt morale : encourager, stimuler, donner des pistes, utiliser son réseau. L'accompagnement participe, avec la volonté de JRS France, à faire se rencontrer des personnes."*

Anne, accompagnatrice au sein de JRS France



PHOTO © JAWAD ALLAZKANI

### COMMENT DEVENIR ACCOMPAGNATEUR ?

Une personne souhaitant devenir accompagnateur rencontre un membre de l'équipe de coordination, ou toute l'équipe. Après discussion, la personne est acceptée (ou non) comme accompagnateur et il lui est confié un demandeur d'asile. Cette relation d'accompagnement est rendue possible dans le cadre du programme JRS Welcome qui met en relation des accueillants et des demandeurs d'asile. L'accompagnateur assure une médiation et une continuité dans l'accompagnement du demandeur d'asile, tout au long de son passage de lieu d'accueil en lieu d'accueil.

*"L'accompagnement, c'est aussi une invitation à rencontrer les familles qui accueillent, et à tout mettre en œuvre pour qu'elles vivent leur expérience d'hospitalité comme s'inscrivant dans un travail d'équipe avec les bénévoles et salariés de JRS. Cela implique, pour l'accompagnateur, de bien faire le lien entre la famille et JRS France, afin que les informations circulent de façon fluide."*

Pierre Louis, accompagnateur au sein de JRS France

## POUR QUI ?

L'accueil concerne un demandeur d'asile accueilli dans le programme JRS Welcome, connu et rencontré par l'équipe de coordination et suivi par un assistant social. Ce demandeur d'asile choisit d'entrer dans le programme et accepte de se lancer dans cette relation d'accompagnement. L'accompagnement est un garde-fou à l'instauration d'un rapport trop exclusif du demandeur d'asile avec la famille. Le refus de cette relation d'accompagnement entraîne la sortie du réseau.

*"Confier un accompagnement pour un temps donné dans un cadre donné évite des phénomènes d'attachement, de fusion, de toute puissance. Nous faisons un bout de chemin ensemble, pas plus."*

**Béatrice, accompagnatrice au sein de JRS France**

## COMMENT SE DÉROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

### Démarrage

Au début de l'accompagnement, les rencontres ont lieu au minimum 1 heure par semaine, si possible dans un lieu neutre. Par la suite, en l'absence de tout problème particulier, le contact entre l'accompagnateur et le demandeur d'asile se poursuit au rythme d'une fois par semaine.

*"Au démarrage, il faut accepter de prendre du temps pour que la confiance s'établisse."*

**Béatrice, accompagnatrice au sein de JRS France**

## Les changements de famille

L'accompagnateur est présent lors de l'arrivée du demandeur d'asile chez ses premiers accueillants et à chaque changement de lieu d'accueil. L'accompagnateur assure le passage d'un lieu d'accueil à l'autre avec le demandeur d'asile (il s'agit d'être attentif à tous les moments de transition).

*"Il est bon pour l'accompagnateur d'appeler régulièrement les familles, même si elles peuvent avoir une grande expérience de l'accueil ! Chaque cas est unique, elles peuvent avoir besoin de se confier sans oser appeler."*

**Anne, accompagnatrice au sein de JRS France**

### Au quotidien

Tout ce qui contribue à l'ouverture à l'interculturalité est positif. Il s'agit d'écouter le demandeur d'asile qui découvre la vie de famille en France, d'échanger sur ses émerveillements et ses frustrations et d'assurer une médiation avec les accueillants. L'accompagnateur peut prendre des initiatives comme inviter le demandeur d'asile au cinéma, à un pique-nique, à une exposition, etc.

Si le demandeur d'asile pose des questions précises, le rôle de l'accompagnateur n'est pas d'y répondre lui-même mais de l'orienter vers des structures existantes. L'accompagnateur est là pour construire des passerelles. Par exemple, si la personne souhaite prendre des cours de français, l'accompagnateur ne donnera pas des cours lui-même, mais pourra chercher des associations vers lesquelles l'orienter. L'objectif reste toujours d'aider le demandeur d'asile à acquérir une autonomie maximale et à disposer des leviers les plus diversifiés possibles. Il s'agit d'éviter un assistanat global.





L'accompagnateur ne se substitue pas à l'assistante sociale, mais il peut être souhaitable qu'il ait une connaissance de base de la demande d'asile. Les connaissances de la demande d'asile sont donc souhaitables, mais non nécessaires. Il se peut que le rythme initial d'une heure par semaine convienne, il se peut aussi qu'il soit trop régulier ou pas assez. Il est attendu que l'accompagnateur s'adapte aux besoins du demandeur d'asile et réciproquement.

*"Parfois, on est un peu impuissant lorsqu'on essaie de comprendre la situation juridico-administrative des personnes accompagnées, et ce ne serait pas mal d'avoir plus d'armes pour bien comprendre..."*

#### **Pierre Louis, accompagnateur au sein de JRS France**

Pour tout incident ou difficulté, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place. Cette procédure vous sera communiquée au moment de votre entrée dans le réseau. Elle vous indique la marche à suivre en cas d'incident. En outre, la PPA est une forte invitation à communiquer en cas de difficultés. Vous n'êtes pas seul dans votre engagement bénévole : un réseau est là pour vous soutenir !

#### **Fin de l'accompagnement**

L'accompagnement arrive à son terme à la fin du séjour JRS Welcome. S'il y a un commun désir de continuer la relation de compagnonnage, celle-ci sort du cadre du programme et l'équipe de coordination n'est alors plus référente en cas de besoin.

*"Mes deux expériences d'accompagnement me laissent à penser qu'il peut y avoir des attitudes différentes lors de la sortie du réseau. Pour un demandeur d'asile, après la date de fin d'accompagnement fixée par JRS France, nous avons gardé un contact régulier et je l'ai aidé à parfaire son français en lui trouvant un professeur bénévole et en lui donnant également moi-même des cours de soutien. Un lien régulier a repris mais dans un contexte différent. Pour une jeune femme que j'avais accompagnée, très autonome, à sa sortie du réseau, nous nous sommes contactés une fois et tout va bien. Je reprendrai de ses nouvelles mais s'il y a aucune difficulté je n'irai peut-être pas au-delà."*

#### **Béatrice, accompagnatrice au sein de JRS France**

**Tout  
cela se vit  
avec des trésors  
de créativité si le demandeur  
d'asile ne parle que sa langue  
maternelle...**

**Points de vigilance sur la liberté  
du demandeur d'asile et celle de  
l'accompagnateur :**  
il se peut qu'au cours du compagnonnage  
naïsse une relation d'amitié. Il se peut  
aussi que la relation s'arrête à la fin  
de l'accueil, marquant la sortie  
du programme. La fonction première  
de l'accompagnateur est d'abord  
d'accompagner.

*"Je crois que ce qui me marque avec Myriam, c'est que j'aimerais faire plus pour elle, mais je dois aussi accepter que Myriam ne soit pas forcément prête à être aidée ou convaincue pour certaines choses... Je pense qu'il faut également trouver le juste équilibre entre conseil, amitié et de temps en temps les recadrages nécessaires pour certains accueillis."*

#### **Marine, accompagnatrice au sein de JRS France**

Quels que soient les événements ou les décisions prises par le demandeur d'asile, l'accompagnateur est invité à ne pas juger, mais à proposer un accompagnement stable. En cas de problèmes, l'accompagnateur doit prendre contact avec l'équipe de coordination.

Il est également demandé à l'accompagnateur de ne pas poser de questions au demandeur d'asile sur son parcours et sur les raisons de son départ de son pays d'origine. La confiance se construit petit à petit et il se peut que le demandeur d'asile se confie, mais il peut aussi souhaiter ne pas en parler.

Il faut donc veiller à ne pas être trop entreprenant : par exemple, il n'est pas nécessaire d'appeler le demandeur d'asile tous les jours ! Il faut également veiller à ne pas laisser le temps passer sans prendre de nouvelles ou à s'improviser "psychologue" : l'accompagnateur n'est pas là pour régler tous les soucis.

Dans la mesure où c'est l'équipe de coordination qui met en contact le demandeur d'asile avec l'accompagnateur, et que cette équipe est également bénévole, il est nécessaire de répondre aux courriels, mais aussi de donner des nouvelles spontanément.

#### **Engagement de l'équipe de coordination vis-à-vis de l'accompagnateur**

L'accompagnateur n'est pas seul ! Il peut compter sur les coordinateurs de l'antenne JRS France, qui eux-mêmes comptent sur l'appui des responsables de l'association au niveau national. L'équipe de coordination anime des temps de relecture à destination des accompagnateurs pour que leurs expériences puissent bénéficier à tous et qu'ainsi le réseau puisse s'enrichir.

*"Pour moi l'accompagnement c'est avant tout une rencontre. C'est une vraie relation qui se fait au fil des mois : voir chaque semaine quelqu'un et être présent pour cette personne. Il ne faut pas oublier que l'on fait avant tout cela pour la personne concernée et pas pour nous, et ainsi apprendre à être réellement présent avec la personne accueillie."*

#### **Camille, accompagnatrice au sein de JRS France**

## POUR UNE ANTENNE JRS FRANCE

Créer un accueil des demandeurs d'asile n'est pas aisé mais quelle belle aventure ! Nous partons souvent d'un élan de générosité ou de la volonté de se mettre en action à force d'entendre et de percevoir les conditions dans lesquelles vivent les réfugiés en France.

Pour se mettre en route, il est nécessaire de réaliser que l'accueil doit se faire à plusieurs, en équipe, pour ne pas s'épuiser, pour avoir des ressources diverses, pour porter la responsabilité ensemble : "Seul on va vite, à plusieurs on va plus loin !"

L'expérience a montré que lorsque l'accueil est porté par une équipe, en partenariat avec toutes les structures complémentaires, les fruits récoltés sont nombreux ! Pour un accueil durable, se lancer à plusieurs est un gage de réussite.

## VOICI DES PISTES DE RESPONSABILITÉS À SE RÉPARTIR AU SEIN D'UNE ANTENNE JRS FRANCE

L'équipe de coordination est invitée à se réunir périodiquement, au rythme voulu et en fonction des besoins qui se font ressentir. Pour commencer, il est bon d'être au minimum 3 à 4 personnes et de faire grandir l'équipe au fur et à mesure que le réseau local se développe.

Cette équipe a pour mission de faire vivre le réseau pour :

- les accueillis : organiser les entretiens d'accueil, donner son accord pour un nouvel accueil, valider les fins de séjour en lien avec l'accompagnateur et préparer des temps de relecture

- les accueillants : organiser le 1<sup>er</sup> entretien avec les familles d'accueil, donner son accord pour qu'elles puissent accueillir, centraliser les informations sur les accueillants, gérer le planning d'accueil, organiser les accueils en vue des vacances scolaires, préparer des temps de relecture
- les accompagnateurs : les rencontrer et les former, préparer des temps de relecture
- les partenariats : aller à la rencontre du tissu associatif et institutionnel local, entretenir les liens, établir un annuaire de tout ce qui est proposé par d'autres structures/associations pouvant soutenir l'autonomisation des accueillis, partager les informations utiles à tous
- le lien avec JRS France : faire remonter les questions, les besoins, les réussites et les échecs, rendre compte de l'activité à l'animateur(trice) national(e), qui se déplacera une à deux fois par an pour visiter votre réseau.
- les incidents : gérer les difficultés qui peuvent survenir en s'appuyant sur la Politique de Protection des Acteurs. L'équipe de coordination est responsable de s'assurer que tous les acteurs soient au courant de l'existence de la PPA. Elle indique la procédure en cas d'incidents/difficultés et invite à communiquer afin qu'aucun des acteurs ne soit seul face à une problématique délicate voire grave : le réseau est là pour soutenir chacun.



PHOTO © JRS FRANCE

Quand l'activité évolue et que le réseau s'agrandit, l'équipe peut aussi être amenée à travailler sur les questions suivantes :

- fin du séjour : gérer la fin du séjour dès l'entrée dans le réseau (en lien avec les associations partenaires, les accueillis et les accompagnateurs), inviter la personne accueillie à mobiliser son propre réseau pour trouver à la fin de l'accueil une solution d'hébergement ; 3 mois avant la date de fin prévue, rappeler aux associations/institutions partenaires qu'il faut trouver une solution d'hébergement alternative (l'accompagnateur rappelle également à l'accueilli que son accueil prend bientôt fin).
- administration et trésorerie : gérer la base de données, gérer les finances, récupérer les justificatifs des dépenses, les transmettre au siège, signer les chèques.
- intégration : rassembler et diffuser les informations sur les possibilités de travail ou de bénévolat, coordonner les cours de français si cela est organisé dans le réseau.
- animation et action collective : organiser des activités culturelles, touristiques, sportives, etc. avec tous ceux qui le souhaitent (accueillants, accueillis, accompagnateurs, étudiants, etc.) sur la base de relations hospitalières (activités qui ne sont pas organisées exclusive-

ment POUR les demandeurs d'asile, mais AVEC eux, et pour tous ceux qui souhaitent y participer).

- communication externe et interne : répondre à la presse, faire vivre le réseau local par des nouvelles de temps en temps, utiliser et demander l'adaptation des supports mis à disposition par JRS France, etc.
- suivi social et administratif de la demande d'asile (dans la mesure du possible, avec des personnes ayant travaillé auprès des demandeurs d'asile ou sur des postes de travailleurs sociaux) : répondre aux questions des membres, orienter les personnes vers les bonnes structures, veiller à ce que les membres du réseau ne s'engagent pas sur un accompagnement global des personnes, mais aient le réflexe de se tourner vers les professionnels ou les associations spécialisées dans l'accompagnement juridique, administratif et social.

Il y a des villes où le réseau se constituera de quelques familles et tout ce qui est écrit ci-dessus n'est pas à prendre en compte, d'autres villes à l'inverse dépasseront le niveau d'organisation décrit ci-dessus... ceci a seulement pour but d'ouvrir le champ des possibles et d'exprimer notre soutien aux bénévoles.

# PRESENTATION OF THE JRS WELCOME PROGRAM

JRS Welcome is a network of families, of roommates, of single persons and of religious communities who welcome an asylum seeker into their home on a temporary basis. The JRS Welcome program offers an experience of reciprocal hospitality: it allows, above all, both parties to have an experience of encounter and exchange, to discover the culture of this country, sharing for a while the daily experience of people who live in France.

## TO ENTER THE PROGRAM

The JRS Welcome program is intended for **adult asylum seekers**, both men and women, who are isolated. At the present time, our network is not open to minors (see the page concerning minors), families, or persons who have been denied the right of asylum.<sup>1</sup>

To enter the program, therefore, you must:

- be an asylum seeker
- either be looking for a place to stay or awaiting a place in one of the national welcome programs
- be accompanied by an association or known to a third person who is responsible for you, and who will remain with you throughout your presence in the JRS Welcome program.

## THE WELCOME IS TEMPORARY

We offer you to spend several weeks in the home of people who live in France, depending on their availability.

The length of stay in the JRS Welcome program is between three and nine months. This limit is explicit and accepted by all from the beginning. During your stay in various homes, you continue your search for permanent housing, but you no longer need to rely on structures for urgent housing (such as "115"). The stay with your host is short in duration: you will be welcomed consecutively for stays not exceeding four to six weeks in each place. The precise length is determined before your arrival at each new place. The hospitality is **temporary**, as the host families have other commitments and cannot offer a permanent welcome. The temporary nature of this arrangement allows hosts to also receive their families, their friends, or to go on vacations. Wherever you may be placed each time (downtown, further away, or outside the city), there are always possibilities for you to move about independently. In general, the home where you will be staying will be accessible by public transportation, and the persons who will be welcoming you will all be known by JRS France.

In this way, you will be able to discover the different **lifestyles** and the **cultural "codes"** of life in France, to meet a variety of people, to broaden your network of support, and better know the diverse cities of France.

<sup>1</sup> For more information concerning the accommodation for those who have been hosted, reading *L'hébergement des migrants en Eglise*, from Secours Catholique, is a very good resource.

## MEET WITH A “TUTOR”

A **tutor** will accompany you throughout your time in the program. This person is a JRS France **volunteer** who will meet you for the first time with a member of the JRS France administration. He or she will accompany you each time you change house, in order to introduce you to the new person or people with whom you will stay.

The tutor is a person with whom you can, according to your desire and according to their availability:

- talk about your situation, your concerns, your hopes and plans,
- talk about your life with the person or family where you are staying; the tutor can serve as a mediator in case of any problems or questions,
- help you regarding practical details of life in France,
- spend time, organize cultural outings, visit the city, etc.

The tutor is there **to accompany you**, help you in your ongoing transition(s) and to give you advice, but he or she does not replace your social or legal assistants, who remain the sole people responsible for your ongoing administrative processes.

At first, you and the tutor should meet at least **once a week**. Together, you will arrange your meetings, from one week to the next. After some time, you and the tutor will adjust the frequency of your meetings. If you have something that prevents you from keeping an appointment with your tutor, you should let your tutor know and work together to find another date.

## LIVE IN FRANCE

Once again, you will be staying with people who live in France, and the goal of this is to help familiarize you with the language, the culture, and the ways of living in France. Drawing on your capacities of adaptation, you will have the occasion to get to know each other and to share social time together.

The people who host you will not offer hospitality all day long. So, after breakfast, which is offered each morning, you should not remain in the house unless you have the explicit agreement with your host(s) (and only in periods of intense fatigue), and on holidays or weekends. During the day, in addition to your ongoing administrative processes, you should remain active in your search for housing. You can also participate in cultural activities<sup>1</sup> or in initiatives offered through various associations, take a French course, or even be a volunteer yourself in various associations.

So that your stay in each home goes as well as possible, we ask you to commit to the following:

- **to share at least one dinner** in common per week. The people who welcome you will offer at least one evening meal each week, though some will offer more. The rhythm is set by each place where you stay, and it is your decision to share, or not share, any additional meals proposed.
- **reach agreement** with your hosts about the schedule of the house, meals, the keys to the house, and the use of common spaces. Host families are not required to cook halal but they will be alerted if you do not eat certain foods (like pork) or if you do not drink alcohol.

<sup>1</sup> For example, JRS Jeunes in Ile-de-France ; Café Simone in Lyon ; Isère Anybody in Grenoble, etc.





PHOTO © JRS FRANCE

- **respect the rhythms of the home**, and especially to not return home or use the telephone after 11pm.
- alert your hosts if you will be absent or if you will return home late.
- do not receive guests at the house itself.
- do not ask for financial or material aid from the people who are hosting you. Leaving the Network

### ASSIGNMENT TO OTHER ESTABLISHMENTS

Your participation in the program ends when you obtain a place in CADA (Housing Center for Asylum Seekers), HUDA (Emergency Housing for Asylum Seekers), CAO (Center of Welcome and Orientation) or a room in public housing (hotel social). This, however, does not end your friendly relationships with members of JRS and you can continue to participate in JRS activities.

### END OF HOSPITALITY

Your participation in the program ends on the end date established from the beginning of your participation in the the JRS Welcome program, and so you are encouraged to

be active in your search for stable housing all throughout your stays with various families.

When you leave your final placement, you leave the JRS Welcome program as well.

Of course, this does not mean that we will not see each other again! The accompaniment by JRS France continues if you wish, and you can **maintain your contacts** with your former tutor, with the people who welcomed you, and you are always invited to the activities that JRS France organizes all throughout the year. We will be delighted to hear from you, and we can also meet with you from time to time to help you take stock of your situation.

### EXPULSION FROM THE JRS WELCOME PROGRAM

- failure to respect the rules can lead to expulsion from the program, notably in cases of:
- inappropriate behavior
- abuse of alcohol
- consumption of drugs
- too frequently spending the night in a place other than where you are currently housed
- refusal to meet with the tutor

## FONDEMENTS

1. JRS France est une association régie par la loi 1901, reconnue d'intérêt général.
2. JRS France est rattaché à JRS International (Jesuit Refugee Service)<sup>1</sup>, Organisation Non Gouvernementale internationale catholique, fondée en 1980 par les Jésuites.
3. JRS ne fait pas de prosélytisme religieux mais travaille dans la diversité avec des personnes de toutes religions, origines etc. Chacun assume son identité et ses convictions propres, les différences ne sont pas gommées mais acceptées et respectées.
4. Sa mission est d'accompagner, servir, défendre toutes personnes déplacées de force<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Service Jésuite des Réfugiés

<sup>2</sup> Cette expression, utilisée par le HCR et par JRS International, englobe notamment les demandeurs d'asile et réfugiés.

## ACTION

### Accompagner

L'action de JRS France favorise l'intégration des personnes déplacées de force. Elle veille à ne créer aucune dépendance envers la structure ou les personnes accompagnantes et à assurer leur autonomie dans la société.

JRS France travaille en réseau avec des associations ou organismes partenaires.

### Servir

L'action de JRS France privilégie les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté. Elle est gratuite. En particulier, l'hospitalité se pratique sans compensation matérielle ni financière.

### Défendre

L'action de JRS France ne vise pas à suppléer les défaillances de l'Etat. Au-delà du service rendu elle témoigne qu'il est possible de faire bouger notre société pour améliorer la situation des personnes déplacées de force. JRS France mène des actions de plaidoyer auprès des responsables publics.

## PRINCIPES

1. JRS France donne priorité aux situations où les besoins sont les plus grands et non pris en charge par les autres partenaires.
2. L'action de JRS France est mise en œuvre par un réseau de bénévoles et salariés, conscients de leurs limites et de la modestie de leur action.
3. Tous les acteurs de JRS France accueillent et accompagnent, telles qu'elles sont, les personnes déplacées de force dont ils respectent la liberté, la culture et la situation. Ils acceptent de ne pas tout comprendre de leur histoire.
4. Les acteurs de JRS France pratiquent la relecture d'expériences pour reconnaître les réussites comme les échecs afin d'ajuster leurs décisions.



PHOTO © CAROLINE CHEVALIER POUR TÉLÉRAMA

Il nous reste à vous remercier chaleureusement car ce guide est le fruit des nombreux partages que nous avons eus ensemble. Il nous permet ainsi de rendre compte du dynamisme heureux qui habite JRS France et de participer à sa diffusion. Il est temps d'ouvrir notre porte et de participer à une société qui se laisse éclairer par celles et ceux qu'elle reçoit.

## PARTENAIRES



Groupe Adecco



JRS FRANCE - 12 RUE D'ASSAS - 75006 PARIS

SECRETARIAT@JRSFRANCE.ORG - 01 44 39 48 19 - WWW.JRSFRANCE.ORG

JRS.FRANCE @JRS\_FRANCE JRS FRANCE JRS FRANCE

MAI 2019

CONCEPTION GRAPHIQUE :  
LYLY.KEOMANY@GMAIL.COM - 06 67 32 46 36  
MISE À JOUR : WWW.AGENCEETPOURQUOIPAS.COM

